AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-212601694-20250527-1_25_41-DE
en date du 27/05/2025 ; REFERENCE ACTE : 1_25_41

Mairie de Malataverne
Drôme

Délibérations de la séance du Conseil Municipal
du lundi 26 mai 2025 à 19h00

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 26 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique ALLIEZ, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 14
Procurations : 2
Absents excusés : 2 absents non excusés : 3
Heure d'arrivée de Madame Hélène PASTOUREL 19h10 et Monsieur Pascal ROUVEURE 19H11 qui prennent part au présent conseil.
Date de la convocation : le 21 mai 2025
Etaient Présents : ALLIEZ Véronique, DELAHAYE Laurent, CHARMASSON Laurence, MAGNAC Virginie, MANFREDI Laurence, PINEL Francette, BOURRET Thierry, BRESSON Bernard, DEREUDER Johann, PUEL Jean-Marie, BEY Pierre, Hélène PASTOUREL, Pascal ROUVEURE, David DURAND-ESPIC.
Procurations : JAILLON Marion donne procuration à Laurence CHARMASSON, Marie SECARD donne pouvoir à Véronique ALLIEZ
Absents excusés : Marion JAILLON, Marie SECARD
Absents non excusés : GLAUDIO Archange, COURBIERE Samuel, Emilie DECHILLY
Secrétaire de séance : Laurent DELAHAYE

1-25-41 Délibération portant autorisation de signer un prêt de 300 000 euros auprès de la caisse régionale du crédit mutuel Dauphiné – Vivarais – Maison GRANDE RUE – MALATAVERNE - Budget du SIC

Madame Laurence CHARMASSON, première adjointe, propose de souscrire une partie de l'emprunt prévu au budget afin de financer les investissements 2025, à hauteur de 300 000 euros. Il informe que plusieurs établissements bancaires ont été consultés.

A l'issue de la consultation, le maire :

- Propose de retenir l'offre de prêt de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL Dauphine-vivarais, aux conditions exposées ci-dessous :

Montant : **300 000 euros**

Durée : **15 ans**

Taux actuel : **3.60 % FIXE REMBOURSEMENT DEGRESSIF**

Echéances de remboursement : **TRIMESTRIELLES**

Frais de dossier : **750 € TTC** (non soumis à TVA)

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, **A l'unanimité,**

DECIDE de retenir l'offre de prêt de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL DAUPHINE-VIVARAIS, aux conditions rappelées ci-après :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-212601694-20250527-1_25_41-DE
en date du 27/05/2025 ; REFERENCE ACTE : 1_25_41

Montant : 300 000 euros
Durée : 15 ans
Taux actuel : 3.60 % FIXE remboursement dégressif
Echéances de remboursement : TRIMESTRIELLES
Frais de dossier : 750 € TTC (non soumis à TVA)

CONFERE en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

S'ENGAGE à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, le 26 mai 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication par voie d'affichage.
Affiché le : 26 mai 2025

Le Maire,
Véronique ALLIEZ